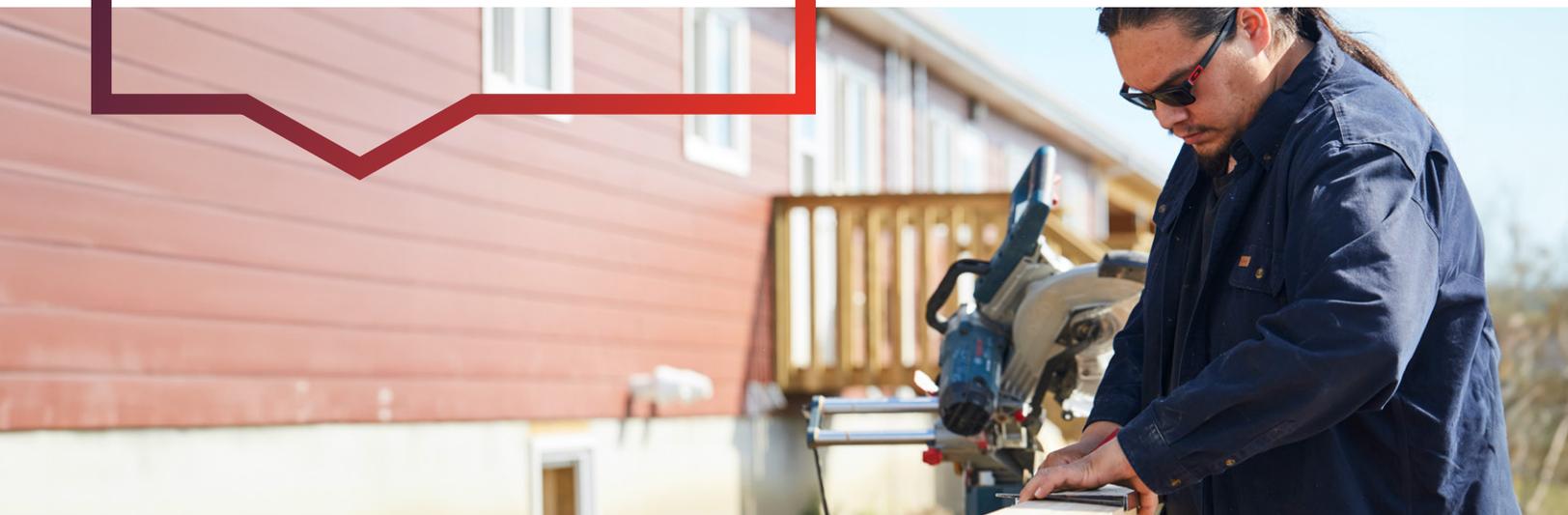


Programme d'amélioration des maisons d'hébergement (PAMH) – Rénovation

LOGEMENT POUR
LES AUTOCHTONES
ET LE NORD



Qu'est-ce que le Programme d'amélioration des maisons d'hébergement dans les réserves (PAMH) – Rénovation?

Le Programme d'amélioration des maisons d'hébergement dans les réserves (PAMH) – Rénovation offre une aide financière pour réparer, remettre en état et améliorer les maisons d'hébergement existantes dans les réserves pour les victimes de violence familiale.

Qui est admissible?

Sont admissibles les Premières Nations ou les organismes affiliés aux Premières Nations qui s'occupent avant tout d'exploiter des maisons d'hébergement pour les femmes et leurs enfants, les jeunes ou les hommes qui sont victimes de violence familiale.

Quels sont les travaux admissibles?

- les réparations pour rendre la propriété conforme aux normes minimales de salubrité et de sécurité;
- les modifications apportées pour rendre la propriété accessible aux personnes handicapées;
- les adaptations pour créer des aires de jeu sûres pour les enfants et garantir aux occupants un niveau de sécurité acceptable.

Pour demander un support de substitution, veuillez communiquer avec nous :

1-800-668-2642
centrecontact@schl.ca

700, chemin de Montréal,
Ottawa (Ontario) K1A 0P7

Canada



Quelle aide est disponible?

L'aide financière est versée sous forme de prêt-subvention. Cela signifie qu'il n'est pas nécessaire de le rembourser tant que vous respectez toutes les modalités. La période de gain de la remise sur le prêt-subvention est fondée sur le montant de l'aide financière fournie par unité/lit. Le montant maximal du prêt est de 60 000 \$¹ par logement ou par lit.

La Première Nation ou l'organisme de parrainage est responsable du financement des coûts supérieurs au prêt-subvention PAMH maximal.

Où puis-je obtenir d'autres renseignements?

Communiquez avec votre spécialiste, Solutions de logement pour les Autochtones et le Nord² pour en savoir plus sur le processus de demande. La SCHL a d'autres programmes pour tous les types d'ensembles de logements dans les réserves. Par exemple, nous avons un programme qui aide à convertir des propriétés non résidentielles en logements locatifs abordables³ ou à créer des logements accessoires et des pavillons-jardins⁴ pour les aînés ou les adultes handicapés.

IMPORTANT : Toute réparation effectuée avant l'approbation de la demande n'est pas admissible.

¹ Pour les régions nordiques et éloignées, le montant total maximal peut être augmenté de 25 %.

² <https://www.cmhc-schl.gc.ca/info-schl/communiquez-avec-nous/solutions-de-logement-pour-les-autochtones-et-le-nord>

³ <https://www.cmhc-schl.gc.ca/professionnels/financement-de-projets-et-financement-hypothecaire/programmes-de-financement/toutes-les-opportunités-de-financement/residential-rehabilitation-assistance-program>

⁴ <https://www.cmhc-schl.gc.ca/professionnels/financement-de-projets-et-financement-hypothecaire/programmes-de-financement/toutes-les-opportunités-de-financement/residential-rehabilitation-assistance-program>